

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 décembre 2008

---

**DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**N<sup>os</sup> 4914 à 4925

présentés par  
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

-----  
**ARTICLE 2**

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« Le droit aux loisirs est un motif de refus de travailler le dimanche. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La banalisation du travail du dimanche porte en germe le risque d'une dérive de la civilisation des loisirs vers la civilisation du caddie. Telle n'est pas la conception de la vie des auteurs de cet amendement, lesquels considèrent au contraire qu'un salarié épanoui est un homme ou une femme qui à la possibilité d'avoir des loisirs. Invoquer ce motif pour refuser de travailler le dimanche ne saurait pénaliser en aucune façon le salarié.

---

Ces amendements identiques ont été déposés par 48 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 4914 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

Adt n° 4915 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro

Adt n° 4916 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy

Adt n° 4917 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine

Adt n° 4918 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel

Adt n° 4919 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico

Adt n° 4920 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono

Adt n° 4921 de M. Muet, Mme Karamanli et M. Dussopt

Adt n° 4922 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot

Adt n° 4923 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got

Adt n° 4924 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier

Adt n° 4925 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille